



Maria CROCY

Expert-juriste, Ecrivain, Journaliste

Pierre-Richard CROCY

Professeur, Sociologue

Mobile : + 33 (0)6 01 25 91 38
prcrocy@gmail.com - cozmamaria@gmail.com

Destinataires :

**SERVICES PRESSE et
MEDIAS, INTERNATIONAL**

COMMUNIQUE DE PRESSE :

COUR PENALE DE LA HAYE et CRIMES CONTRE L'HUMANITE

Des malfaiteurs roumains, magistrats pour certains, ont installé dans l'état, contre les témoins de leurs crimes, tous arrêtés systématiquement depuis notre saisie de Cour Pénale Internationale de LA HAYE, fin 2014, un système répressif centralisé, comparable à la GESTAPO : voir notre reportage.

Il ne manquerait plus aux malfaiteurs roumains, que de faire disparaître la famille de l'écrivain et journaliste qui a saisi la Cour Pénale de LA HAYE, pour dissimuler définitivement leurs crimes contre l'humanité, commis sans la moindre responsabilité contre des bébés, des adultes, des vieillards, et contre les peuples, en violation du traité de Trianon, signé par 16 pays.

CHERS COLLEGUES,

Nous avons l'honneur de vous informer des faits suivants :

A. Le 2 décembre 2014, nous avons saisi la Cour Pénale de LA HAYE contre des malfaiteurs de l'état roumain, qui commettent depuis 2004, des crimes contre l'humanité toujours plus graves ; cette saisie complétait une première saisie pénale du 29 août 2014, censée déclencher l'investigation du Parquet Général de la Roumanie, lequel, au contraire, a délibérément tenté, le 9 septembre 2014, de faire emprisonner la plaignante en toute illégalité.

Depuis le 2 décembre 2014

B. Tromperie continue de l'état roumain contre la Cour Pénale de LA HAYE, par de nombreuses violations des droits de l'homme, avec intention directe. Au lieu de revenir dans le droit, le milieu juridique roumain n'a cessé de commettre de nouveaux crimes :

- Fabrication de fausses preuves pour couvrir les crimes les plus graves,
- Arrestations systématiques de tous les témoins cités à la Cour Pénale de la HAYE, avec chantage contre les medias roumains (Antena 3),
- Organisation criminelle contre les plaignants, menacés de mort, selon le scénario classique du « fait divers », ou selon un scénario « terroriste », sur le modèle de l'affaire Charlie ?

A notre opinion, l'état roumain a lourdement trompé la Cour Pénale de la HAYE, en lui faisant croire que cette fois, il prendrait enfin ses responsabilités, dans le cadre de négociations dont l'éventualité ne peut pas être exclue, pas plus que l'éventualité d'un « manque de volonté » du Procureur de LA HAYE, voire de la volonté abusive, le cas échéant, de NE PAS « mener à bien les poursuites » nécessaires contre l'état roumain, en violation de l'Art. 96 du Statut de ROME de la Cour Internationale Pénale de LA HAYE.

C. Face au crime organisé - Divers scénarios, toujours plus graves, conduisent à l'hypothèse récente, d'un « nettoyage » criminel commandité par le Procureur général NITIU Tiberiu et ses acolytes, le procureur CASUNEANU Florin-Daniel, et le premier ministre PONTA Victor — déjà inculqué pour d'autres faits pénaux que ceux définis à LA HAYE, et suspendu de ses fonctions — contre notre famille et contre un suspect, M. ISTRATE Ionut, dont « l'engagement » criminel auprès de notre fille (Photo), clarifié par l'Inspection de la Police criminelle de Vaslui (Roumanie, dossier publics N° 3802/SIC/C.V.11.06.2005 et N° 3906 /SIC/C.V.17.06.2015, au dossier pénal N° 53/P/2014), est attendu en toute confiance dans l'espace des lois françaises.



D. Non-respect des droits de l'homme en ROUMANIE, et conséquences sur le territoire de la FRANCE - Le retour au droit sur le sol de l'Union européenne, est conditionné en Roumanie, par la survie de notre famille en France ; sa disparition, en effet, suffirait à rendre la plainte caduque, tandis que votre réactivité autour des crimes commis pendant 10 ans par l'ancien tandem BASESCU-PONTA, et dont la cour Pénale a finalement été saisie en 2014, aiderait à souligner le total manque de responsabilité des infracteurs, révélé par le dossier CANTACUZINO, au centre de notre reportage, ci-dessous.

REPORTAGE SUR LES CRIMES CONTRE L'HUMANITE de l'état roumain (Saisie Cour Pénale LA HAYE, extraits, 2014 ; complément 2015, nouveaux crimes de dissimulation)

Pour emprisonner des témoins innocents mais gênants, le magistrat Laura Codruta KOVESI, déjà visée à LA HAYE, viole systématiquement les barrages du vote démocratique de centaines de parlementaires médusés. Voilà la dictature que la Cour Pénale Internationale doit stopper !

I. - Vaste tromperie organisée par l'état roumain pour intimider et tromper la Cour Pénale Internationale de la Haye, depuis notre saisie du 02.12.2014

Pour preuve de la terrible efficacité de la Gestapo roumaine, « DNA », l'état roumain n'a pas arrêté un seul suspect des crimes dont a été saisi LA HAYE il y a 6 mois, alors que dans le même temps, il a réussi à emprisonner tous les témoins cités, notamment dans le démantèlement de l'institut CANTACAZINO, qui garantissait la santé publique en Roumanie : un scandale que les infracteurs veulent étouffer aujourd'hui, en fabriquant de fausses preuves de « responsabilité » – toutes postérieures à notre saisie de la Cour Pénale Internationale de LA HAYE. PRC

a) Faux-témoignage et tromperie manifeste - La Roumanie disposerait d'un système de



santé exemplaire, à en croire un témoignage peut-être de bonne foi, mais manifestement détourné par Antena 3, qui présente le système de santé roumain comme idyllique, à partir du propos isolé de la femme de l'Ambassadeur des Pays-Bas à Bucarest, le 27 décembre 2014.

Il s'agit là d'une imposture manifeste, vu l'état de délabrement des infrastructures de santé roumaines, et des pratiques de la corruption conditionnant toute intervention chirurgicale.

Mais le plus grave, reste les crimes de l'état roumain contre l'humanité, expliqués ci-après.



b) Graves crimes contre l'humanité -

Depuis mon enquête journalistique du 8 juin 2015, les langues ont commencé à se délier dans les médias roumains : ci-contre, enquête d'Antenne 1, dénonçant le 17 juillet 2015, l'état de délabrement des hôpitaux. Mais la première cause de la mortalité des Roumains, certes aggravée par les mauvaises conditions sanitaires des hôpitaux roumains, est le crime contre l'humanité produit par le démembrement scandaleux de la pièce maîtresse du système de santé roumain, l'Institut CANTACUZINO, qui assurait la production de tous les vaccins du pays, pour les bébés, comme pour la population adulte.

Or le mobile surréaliste de cette entreprise de destruction nationale, doublée de graves crimes contre l'humanité, fut le trafic en sous-main des infracteurs pour revendre toute infrastructure roumaine au prix de la ferraille, par un trafic progressivement installé depuis 25 ans, après la révolution de 1989 !!! MC

c) Fabrication de preuves et fait pénaux en concours – Depuis notre saisie pénale de décembre 2014, l'institut Cantacuzino a subitement été déclaré « d'intérêt stratégique », comme par hasard. En vérité, il ne s'agit, pour les responsables de l'état, que de fabriquer de fausses preuves,

par le vote tardif d'une aide dont le montant a été calqué exactement (Photos d) sur le besoin analysé dans notre plainte, pour tenter de se soustraire à son emprise pénale. Ci-contre, l'un des complices de cette machination, délégué du gouvernement PONTA.

d) Circonstances aggravantes - L'auteur de la photo (à gauche), de l'institut détruit, M. SIERBU, a été emprisonné à cause de son témoignage — sous un fallacieux prétexte, le but ultime étant de dissimuler le crime contre l'humanité le plus grave, relatif à la « sécurité des vaccins », par l'effet d'annonce de la « remise en fonction » de l'INSTITUT CANTACUZINO, volontairement détruit quelques

mois auparavant, selon des faits détaillés en page 35/60 de la plainte pénale du 29/08/2014, accessible sur facebook, par le lien :

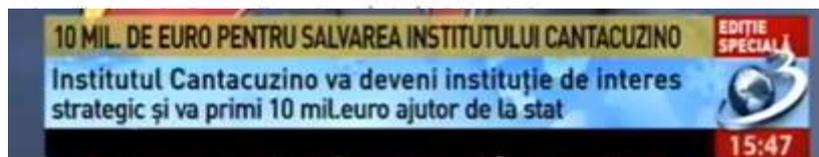
https://www.facebook.com/maria.cozma.56/media_set?set=a.10201616069923970.1073741830.1845207137&type=3

e) Cousu de fil blanc – Ci-dessous, texte de la plainte pénale, se référant à « **10 millions d'Euros**

Au existat mai multe încercări de privatizare, principalul candidat în acest caz fiind Antibiotice SA, care urma să preia patrimoniul și personalul Institutului pentru a continua activitatea, însă, potrivit Rodicăi Hlihor, fost lider de sindicat și contabil al Institutului, acestea nu s-au concretizat. Pentru ca acest lucru să se poată face, trebuia o

», selon Mediafax.Ro dont le patron, a été arrêté suite à la révélation de ce besoin ...

Après plainte pénale à la HAYE, le gouvernement PONTA décide « soudain » d'allouer une aide de « **10 M€** » ... pour dissimuler le trafic antérieur.



II. Le Sénat et le Parlement démocratiques étouffés par La « GESTAPO » roumaine !

Dans cette affaire de corruption de l'état, dont aucun des têtes n'a été inquiétée, on se demande avec effroi jusqu'où les complicités des malfaiteurs de l'état roumain sont infiltrées, vu la cécité de la Cour Pénale de LA HAYE, sous les yeux de laquelle tous les témoins cités, sont arrêtés systématiquement, par des abus commandités par DNA, organe centralisé du pouvoir, certes constitutionnel, mais abusivement transformé en appareil répressif contre les témoins des crimes des infracteurs de l'état.

a) Argument juridique – Le 2 juin 2015, le Parlement roumain a refusé de voter l'arrestation du sénateur SOVA, manifestement innocent. Les infracteurs, qui avaient déjà fait annuler la même décision du Sénat, sont revenus à la charge pour obtenir une nouvelle annulation, cette fois, de la décision du Parlement. Or ces irrégularités ont été commises par deux suspects, déjà cités à LA HAYE — ZEGRAN Augustin, Président de la Cour Constitutionnelle roumain, et Laura Codruta KOVESI, Procureur-Chef de la répression organisée !!!

b) Preuve incontestable – Pour se débarrasser d'un témoin de ses propres crimes, gênant pour elle, Laura Codruta KOVESI, magistrat déjà suspecté à LA HAYE, n'a pas hésité à violer le barrage du vote démocratique à trois reprises, toutes abusives, jusqu'à obtenir l'emprisonnement inquisitoire de ce témoin, le sénateur SOVA Dan.

b1 – Répression continue contre les témoins cités à LA HAYE – Pour avoir osé dénoncer des détournements financiers de « dizaines de millions d'Euros par DNA » — la « Direction Nationale Anticorruption », ce service de l'état, notoirement corrompu, s'est mué en organe vengeur et répressif



contre le sénateur SOVA Dan. Cette photo, où l'on voit témoigner le sénateur, a été jointe comme preuve (Photo H, en page 13/14) à la plainte pénale transmise à la Cour Pénale Internationale de LA HAYE, le 2 décembre 2014.

b2 - Violation de la liberté d'expression et d'autres droits de l'homme – La charge invoquée contre le sénateur SOVA Dan, avec l'alibi de faits survenus en 2007, est sans rapport avec sa qualité de Sénateur ; cet abus prouve que la cause invoquée par les infracteurs est caduque.



Capture écran, mardi 2 juin 2015, l'heure de France 18:12:30

par la police, comme émanant du suspect ISTRATE Ionut, infiltré dans la famille, et « repenté » (page 2), avant d'être visé à son tour, avec cette même famille, par un dispositif criminel plus large, actuellement redouté, sur de justes présomptions, qui justifient notre demande de soutien à la presse internationale.

III. Violation du Traité de Trianon – Dans les pays de l'Est, les trafics des infracteurs roumains ont pris des proportions telles que le traité de Trianon a été gravement touché (Voir plainte détaillée, La HAYE, 2 décembre 2014, Chapitre VI) : certes, tout cela peut sembler éloigné de nos intérêts immédiats, pourtant :

- d) Dans l'Union européenne** – Il s'agit de participer à la paix sur le Continent européen, par le respect d'un traité signé par seize pays ;
- e) Sur le territoire français** – Il s'agit de respecter les lois et de faire valoir, dans une situation de crise, la capacité d'un état de droit à fournir l'asile politique nécessaire pour protéger des journalistes, victimes en l'occurrence de menaces récurrentes contre la vie, depuis 1989.

Nous restons à votre disposition pour de plus amples précisions, au besoin.

Avec espoir, et nos remerciements anticipés.

Cordialement,

Fait à Paris, le 21 juillet 2015

Maria CROCY,
Expert-juriste, Ecrivain, Journaliste

Pierre-Richard CROCY
Professeur, Sociologue